



## Demande de renseignements quant à une mutation géographique

-----  
Par Micka76

Bonjour, ma compagne a eu son concours de gendarmerie depuis peu. Je travail en Seine Maritime. Nous sommes parents d'une petite fille de 2 ans et demi. Nous sommes séparés mais le pacs n'est pas encore rompu. Quels sont nos droits ma fille et moi quant à une probable demande de mutation de mon ex compagne ? Sommes nous contraint de la suivre ?

Pourriez-vous m'éclairer sur ces points ?

Je vous remercie pour votre retour

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous êtes séparés, pourquoi ne pas dissoudre le pacs ?

Et pour ce qui concerne la résidence de votre enfant, il faut saisir le JAF.

Pour le moment vous avez autant de droits et de devoirs l'un que l'autre, vous pouvez la suivre en cas de mutation ou pas. Elle peut emmener l'enfant ou pas.